

aopia-prevention.fr



Pré-requis

Aucun

Public cible

Référent
Élus CSE
Membre RH
Direction

Nombre de participants

12 maximum conseillé
Inter et Intra

Durée

Une journée

Réf règlementaires

L4121-1 du CT
L4121-2 du CT
Ch.soc. 25 Novembre 2015
N°14-24-444 du CT
Cass.soc 1er Juin 2016
N°14-19-702 du CT

NOUS CONTACTER

8, Rue Evariste Galois
86130 Jaunay-Marigny
09 72 51 29 04
contact@aopia.fr
www.aopia.fr

Programme de formation

À l'issue de la formation, les stagiaires auront la capacité d'identifier les situations de harcèlement sexuel et d'agissement grâce à nos études de cas. Ils seront également capables de mettre en place une prévention efficace et de mener une enquête interne.

OBJECTIFS

Connaître le cadre juridique du harcèlement sexuel.

Connaître les différents types d'agissements sexistes.

Mettre en place une prévention efficace.

Connaître les obligations de prévention.

Le rôle et les missions du RHSAS.
Conduire une enquête interne.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apport de connaissances théoriques.

Échanges interactifs.

Études de cas pratique.

Ludopédagogie.

ORGANISATION ET MODALITÉS

Formation en présentiel ou distanciel.

CONTENU INDICATIF

Le cadre juridique (textes et jurisprudences).

Les obligations de l'employeur en matière de sécurité et de prévention.

La prévention primaire, secondaire, tertiaire.
Les facteurs (GOLLAC).

Réaliser une démarche d'analyse des risques et les intégrer au DUERP.

La conduite d'entretien.

La mise en oeuvre d'une enquête interne.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation continue des connaissances pendant l'étude de cas.

MOYEN D'ENCADREMENT

Un formateur RPS diplômé.



OBTENTION FINALE

Attestation de réalisation remise en fin de formation.

TARIF

Sur devis (nous contacter)

DOCUMENTATION

Boîte à outils stagiaire avec base documentaire remise en fin de formation.